

Considérer l'Acadie. Ou lorsque les francophonies d'ailleurs contribuent à la reconnaissance des francophonies canadiennes

Christophe Traisnel, Eric Mathieu Doucet and André Magord

 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1089>

DOI : 10.35562/rif.1089

Electronic reference

Christophe Traisnel, Eric Mathieu Doucet and André Magord, « Considérer l'Acadie. Ou lorsque les francophonies d'ailleurs contribuent à la reconnaissance des francophonies canadiennes », *Revue internationale des francophonies* [Online], 7 | 2020, Online since 02 juin 2020, connection on 28 avril 2021. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1089>

Considérer l'Acadie. Ou lorsque les francophonies d'ailleurs contribuent à la reconnaissance des francophonies canadiennes

Christophe Traisnel, Eric Mathieu Doucet and André Magord

OUTLINE

- I. Le Canada face à l'Acadie : des politiques de reconnaissance linguistique plus qu'une reconnaissance politique de la nation acadienne
- II. Considérer l'Acadie : le rôle de la France et de la francophonie internationale
- III. De la considération politique aux dispositifs de coopération : le développement de relations particulières entre la France et de l'Acadie
- IV. L'Acadie en francophonie
- Conclusion. De la considération à la reconnaissance politique de l'Acadie : pierres d'attente

TEXT

- 1 L'ordre international construit durant toute la période de la modernité autour de relations interétatiques se trouve désormais largement mis en cause par la présence d'acteurs « alter-étatiques » de plus en plus sonores. Ces acteurs non étatiques sont fort divers (Balzacq et al., 2018). On y trouve, pêle-mêle des « Objets politiques non identifiés »¹, à l'interface de l'union d'États et de puissances « sui generis » (à l'instar de l'Union européenne), des multinationales, des réseaux, des mouvements (environnementaux, altermondialistes). On y trouve aussi des acteurs sub-étatiques, prenant parfois une place significative (Massart-Piérard, 1994) à travers certains statuts et reconnaissances obtenus tant dans l'ordre interne de l'État en question, que dans l'ordre externe lorsque les institutions leur aménagent (ou leur reconnaissent) une forme de représentation (Traisnel, 2005).
- 2 L'objectif dans cet article² n'est pas de rendre compte du rôle ou des fonctions joués par ces institutions, ni même de repérer une tendance générale propre à ces acteurs collectifs singuliers, mais plutôt

de tenter de comprendre comment un acteur particulier (la nation acadienne), sans institutions de type étatique, a pu bénéficier d'une forme *sui generis* de reconnaissance externe dans le cadre notamment de l'institutionnalisation de la francophonie internationale et des relations France-Canada³. Cet article cherche également à mieux comprendre la singularité des relations que l'Acadie entretient avec « l'ailleurs » et le rôle que peuvent jouer ces relations dans la considération que semble apporter la société canadienne à l'Acadie. À défaut de « reconnaissance politique » formelle, se traduisant par l'institutionnalisation plus ou moins complète d'une autonomie politique constitutive de toute « collectivité », il semble en effet que la communauté acadienne bénéficie de ce qui pourrait être qualifié, dans la perspective tracée par les travaux sur le « care » ou la sollicitude à l'égard des plus fragiles dans les politiques de protection⁴, d'une sorte de « considération politique », c'est-à-dire une attention politique constante de la part des différents niveaux de gouvernement se traduisant notamment par l'association des organismes communautaires, intellectuels et porte-paroles communautaires à la prise de décision publique dans les secteurs jugés cruciaux pour la communauté en question⁵. Cette notion permet de mieux cerner l'ensemble des dispositifs politiques (institutions, politiques publiques, programmes d'action, agendas publics, négociations) entourant la prise en compte, par les autorités publiques, de situations politiques particulières, de fragilités attestées, de nécessités de protections avérées au regard de certains risques et d'un regard éthique porté sur ces risques et ces fragilités. Cette considération remplace, en même temps qu'elle empêche, toute forme de reconnaissance politique permettant à ces groupes, en tant qu'acteurs autonomes, de faire face par eux-mêmes et à travers des moyens pérennisés, à ces fragilités, ces risques, ces besoins de protection⁶. Ce faisant, il s'agit de faire sortir les politiques publiques mises en place à destination des minorités linguistiques des cadres théoriques entourant, précisément, la question de leur « reconnaissance », pour mieux insister sur la grande dépendance de ces communautés à l'égard des autorités ou pouvoirs politiques qui leur accordent (ou pas) une telle « considération » politique. Cette considération peut, comme c'est le cas s'agissant des francophonies canadiennes, et comme nous le verrons, donner lieu à des politiques publiques sectorisées et à l'établissement d'un régime de reconnaissance de la part des différentes gouvernes

concernées qui vise non pas à reconnaître des communautés, mais plutôt des situations qui commandent, de la part des autorités publiques, une intervention. Cette considération conduit également des gouvernes⁷ au respect d'une certaine éthique à l'égard de ces communautés, faite d'estime, de respect, ou de politiques de reconnaissance sur des éléments ciblés considérés comme les caractéristiques propres à cette communauté, comme la langue, l'histoire, des paysages, des coutumes, un patrimoine, etc.

- 3 Cette place reste modeste, bien sûr, et ne correspond pas aux formes de reconnaissance internes et externes dont peuvent jouir des collectivités telles que la Région wallonne, le Val d'Aoste, le Québec, ou même n'importe quelle municipalité canadienne, mais l'Acadie s'est, avec le temps, fait sa place notamment au sein des relations entre la France et le Canada, et entre le Canada et les institutions de la francophonie internationale. Cette place reste également fragile, dans la mesure où elle dépend étroitement non seulement de la bienveillance et de la bonne volonté des acteurs extérieurs à la communauté qui la considèrent⁸, mais également du travail politique des membres de la communauté eux-mêmes (porte-parole, leaders, intellectuels, organismes), et de leur contribution à la démonstration de l'existence de cette communauté, notamment en « portant la parole » et en représentant, par tous les moyens, la communauté dans les secteurs les plus stratégiques quant à son épanouissement. En dépit de cette modestie et de cette fragilité, cette considération constitue la principale force politique à même de garantir à ces communautés une existence politique, et peut constituer les prémices d'une reconnaissance politique plus formelle.
- 4 La présente contribution se propose de définir cette « place » et les ressorts de cette considération à travers un processus : celui du développement des relations particulières entre la France et l'Acadie et la place qu'a progressivement pu se faire l'Acadie sur la scène internationale, *aux côtés de* et *à travers* deux ordres de gouvernement dont les institutions ont pu accueillir, chacune à leur manière, une certaine représentation (certes minimaliste) acadienne : le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral canadien⁹. Nous tenterons également de montrer qu'une telle considération « externe » de l'Acadie a permis à la province du Nouveau-Brunswick de jouir d'une présence internationale qu'elle n'aurait sans doute pas

sans l'activisme des francophonies (canadiennes ou internationales)¹⁰. En somme, il nous paraît possible d'avancer l'idée que, dans le contexte néo-brunswickois, c'est bien une nation sans État (l'Acadie) qui est la cause (ou le prétexte) de la présence, sur la scène internationale, d'un État sans nation (le Nouveau-Brunswick). Dit d'une autre manière, la considération politique dont a fait l'objet l'Acadie de la part du gouvernement fédéral comme du gouvernement français puis de la francophonie internationale a permis la reconnaissance politique du rôle et de la place du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur la scène internationale.

- 5 Cette opportunité internationale a également pu faciliter, à l'interne cette fois, une réinterprétation du statut du français et de la place de la communauté acadienne au Canada Atlantique.¹¹ Nous illustrerons notre propos notamment à travers la référence à certains moments-clés de cette paradiplomatie singulière¹², et en particulier à l'organisation, en 1999, du VIII^e Sommet de la Francophonie à Moncton. Ce sommet a en effet durablement transformé, dans la province, l'image de la langue française, consacrant en quelque sorte sa dimension non seulement locale (le français, langue d'ici), mais également internationale (le français, langue partagée par plusieurs dizaines de pays). Dans cet article, nous proposons d'abord (I) un état des lieux sur l'Acadie et notamment sa place dans les institutions canadiennes. Sans revenir sur son histoire, ni en détailler la réalité sociolinguistique ou culturelle¹³, nous souhaitons à tout le moins déterminer les processus de reconnaissance dont cette collectivité a pu bénéficier grâce à l'institutionnalisation du bilinguisme officiel tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial et au développement, sur la scène internationale, de possibilités politiques (reconnaissance la France ; institutionnalisation de la Francophonie). Sur cette base, nous dresserons une rapide cartographie de l'expression externe de cette présence (II), tout à la fois à travers les relations que l'Acadie entretient désormais avec la France, principal relais de cette reconnaissance singulière (III), et également à travers la place (tout aussi singulière) qu'occupe l'Acadie au sein des institutions de la Francophonie (IV).

I. Le Canada face à l'Acadie : des politiques de reconnaissance linguistique plus qu'une reconnaissance politique de la nation acadienne

- 6 Le 22 janvier 2019, le quotidien français *Le Monde* entamait un long reportage sur sa sélection des voyages de l'année en retenant comme première destination l'Acadie, et la présentait par ces mots :

« Et si la destination de l'année était un pays qui n'existe pas ? L'Acadie n'est ni un État ni même une province. Si c'était un pays, il serait de cocagne : née en 1604 par la volonté de colons français et disparue un siècle plus tard, l'Acadie ne subsiste plus que dans les cœurs. Découvrir aujourd'hui l'héritage acadien du Canada, c'est donc faire un voyage sentimental dans l'espace et le temps, avec la langue française en guise de fil d'Ariane. » (Doustaly, 2019)

- 7 Ni un État, ni une province. Il serait possible de poursuivre : ni une région (l'Acadie n'a pas de territoire défini), mais pourtant une nation ou un peuple¹⁴, puisque l'organisme dont la mission est, précisément « de promouvoir les intérêts du peuple acadien, particulièrement de l'Atlantique » (SNA, 2020) se dénomme « Société Nationale de l'Acadie » (SNA), une « société nationale », donc, et qui affirme que « Le peuple acadien de l'Atlantique évolue dans des communautés vibrantes, dynamiques, inclusives, reconnues et valorisées pour leur contribution essentielle au plein épanouissement de la société aux plans atlantique, national et international » (SNA, 2020)¹⁵.

- 8 L'Acadie existe donc, ne serait-ce que par son affirmation constante à travers une multiplicité de moments, de lieux, de mobilisations et d'actions collectives. En somme, l'Acadie, en tant que collectivité est revendiquée, représentée et ce faisant cherche à définir, à travers les actions et les réflexions qui entourent son identité de collectivité ou de communauté (Thériault, 1995), une forme de reconnaissance qui passe (aussi) par l'international (Pichette, 1994). L'Acadie n'est donc pas un pays *imaginaire*, un pays « de cocagne », mais un pays *imagi-*

né. Il existe d'ailleurs une littérature scientifique pléthorique sur l'Acadie, de même que des organismes acadiens (SNA, organismes porte-parole politiques et sectoriels provinciaux, etc.), intervenant dans des secteurs considérés comme stratégiques pour la minorité acadienne¹⁶. La SNA revendique d'ailleurs, avec succès, un rôle de « porte-parole » du peuple acadien dans l'espace politique canadien ainsi qu'une légitimité politique qui lui est souvent reconnue, ne serait-ce que par l'intermédiaire du rôle qui lui est assigné, tant au Canada qu'à l'extérieur, comme nous l'expliquerons ultérieurement. L'histoire de l'Acadie est également jalonnée de démonstrations militantes (contestations ou revendications plus pacifiques), de mobilisations politiques parfois très sonores et retentissantes comme l'a montré en son temps le « moment 68 » (Belliveau, 2014) ou les prises de position lors des négociations constitutionnelles entourant la question nationale pendant plus de quarante ans au Canada (notamment lors des négociations des accords de Meech et Charlottetown)¹⁷. Elle suscite, également, comme les francophonies minoritaires au Canada (Cardinal et Léger, 2017 ; Cardinal et Forgues, 2014 ; Charbonneau, 2012), des formes de reconnaissance : reconnaissance culturelle (Robineau, 2017) notamment, grâce au rayonnement, national et international de ses artistes, compositeurs, poètes ou intellectuels. Reconnaissance linguistique (Boudreau, 2016), à travers la publication de nombres d'ouvrages sur la littérature acadienne et le français acadien. Reconnaissance identitaire également, par la multiplication de manifestations autour de la « fierté » acadienne, tant dans les écoles francophones des provinces Atlantique qu'à travers les vastes rassemblements des « Congrès mondiaux acadiens », tous les 5 ans. Par ailleurs, les communautés francophones constituant l'Acadie sont considérées comme des « communautés de langues officielles en situation minoritaire » (CLOSM), notamment à travers les diverses ententes Canada-CLOSM, les Plans d'action et Feuilles de route fédérales en matière de langues officielles, et les dispositions de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Charte canadienne des droits et libertés* portant sur les droits linguistiques et les CLOSM.

9 Pourtant, il n'en demeure pas moins qu'à la différence d'autres minorités, aucune institution élue ne représente politiquement l'Acadie, au sens où on l'entend en science politique, c'est-à-dire à travers des institutions participant directement à l'organisation du pouvoir poli-

tique et constitutif de collectivités. Nulle « Assemblée nationale » ou même délibérante acadienne n'est élue démocratiquement, nul « gouvernement » n'est doté de la responsabilité (et de la légitimité) politique visant à « représenter politiquement », à travers un mode démocratique de désignation, l'Acadie. Aucun budget n'est délibéré ni décidé de manière autonome. Aucun Sénat coutumier ou Commission communautaire, ni même de regroupement de municipalités disposant d'une forme ou d'une autre de reconnaissance politique, ni de modalité de représentation politique n'est à même de parler, sans conteste, « au nom » de l'Acadie. Plus encore, l'Acadie ne bénéficie d'aucune reconnaissance politique à l'intérieur même du système canadien puisqu'aucun texte de loi ni norme constitutionnelle ne reconnaît (ni ne nomme) une « Acadie » (qu'elle soit peuple, nation, région, collectivité, communauté ou même groupe) au Canada. Tout au plus, est-il reconnu, dans l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés que :

« La communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick (sic) ont un statut et des droits et privilèges égaux, notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion (...) Le rôle de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de protéger et de promouvoir le statut, les droits et les privilèges visés au paragraphe (1) est confirmé. » (Charte canadienne des droits et libertés, Article 16.1).

- 10 Le poids politique de l'Acadie dans le contexte national canadien provient pour une part de son rôle de leader parmi les minorités francophones canadiennes hors-Québec, minorités sur lesquelles repose en grande partie la validité d'une politique pancanadienne de bilinguisme.
- 11 En l'absence d'institutions représentatives élues, la société acadienne s'est dotée d'associations porte-parole (Société Nationale d'Acadie, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick...), de médias (Acadie Nouvelle), d'établissements d'enseignement supérieur (Université de Moncton) et s'est investie durablement dans plusieurs secteurs stratégiques grâce à des politiques publiques dans le domaine des langues suscitées par le gouvernement fédéral à travers le bilinguisme officiel. En ce sens, l'Acadie en tant que communauté s'expri-

mera politiquement sans doute plus à travers les formes de démocratie participative (et ses dilemmes : Blondiaux, 2005) qui caractérisent les groupes socioculturels (femmes, minorités ethniques, groupes confessionnels, mouvements politiques...) qu'à travers les cadres de référence de la démocratie représentative « classique » tels qu'on les retrouve par exemple dans la littérature consacrée aux « nations minoritaires » (Massie et Lamontagne, 2019).

- 12 Le gouvernement fédéral a en effet mis sur pieds depuis l'adoption à la fin des années 1960 de la Loi sur les langues officielles, un régime de reconnaissance linguistique qui évite soigneusement toute réforme institutionnelle visant à faire de l'Acadie (ou de quelque autre communauté linguistique) une entité autonome et reconnue (création de régions, ou d'une collectivité dotée de pouvoirs, d'institutions représentatives élues et d'une autonomie fiscale, par exemple). L'État canadien (en concertation avec les provinces) a préféré mettre en place des politiques publiques ciblées et associer de manière plus ou moins étroite les organismes communautaires à la mise en œuvre de ces politiques. Les secteurs ciblés par ces politiques sont les suivants : l'éducation, la culture, les médias, la santé, le développement économique et l'immigration. Ce faisant, ce sont bien plus des « politiques de reconnaissance linguistique », constitutive de la considération politique offerte aux francophonies minoritaires du pays (dont l'Acadie), qui ont été mises sur pied que la reconnaissance politique de communautés définies, désignées, nommées (Traisnel, 2012 ; Traisnel et Bossé, 2016). L'Acadie ne jouit donc pas, au Canada, d'une reconnaissance politique stricto sensu, mais plutôt de politiques de reconnaissances linguistiques et culturelles ciblées, sectorisées à l'instar d'ailleurs de toutes les autres communautés francophones du Canada, à l'exception notable de la collectivité québécoise. Celle-ci s'est, quant à elle, en effet construit une reconnaissance politique distincte en nationalisant « tranquillement » dans les années 1970-1980 un appareil étatique provincial « tranquillement » révolutionné sous le leadership du Parti libéral dans les années 1960, et ce au grand dam de la gouverne fédérale canadienne (Traisnel, 2005). Rien de tel pour l'Acadie ou pour les autres Communautés francophones en situation minoritaire du Canada.

II. Considérer l'Acadie : le rôle de la France et de la francophonie internationale

- 13 La considération politique qui s'est progressivement construite à l'égard de l'Acadie au Canada s'est trouvée renforcée par la considération politique venant cette fois de l'extérieur du pays à travers le rôle clé de la France et l'insertion progressive du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans les différentes instances de la francophonie institutionnelle en construction. Une telle insertion se justifiait par la présence d'une (très) forte minorité francophone acadienne dans la province, et par l'officialisation, au Nouveau-Brunswick, d'une dualité linguistique provinciale. D'une certaine manière, la présence acadienne au Nouveau-Brunswick a permis de justifier, par un concours de volontés politiques singulier, la construction d'une forme de représentation déléguée de l'Acadie sur la scène internationale qui constitue en somme la raison principale d'une reconnaissance politique atypique dont jouit, sur la scène internationale francophone, le Nouveau-Brunswick.
- 14 Cette place particulière est récente et doit beaucoup (en tout cas comme élément déclencheur) au renouveau des relations entre la France et son ancienne colonie à la fin des années 1960 (Bourque, 2000), dans le fil d'une redécouverte, par la France gaullienne, de l'Amérique canadienne-française et acadienne tel que le raconte l'intellectuel acadien Robert Pichette. Dans un ouvrage intitulé *L'Acadie par bonheur retrouvée*, cet auteur reprend l'histoire récente (puisque datant de la fin des années 1960) du développement de relations particulières entre la France et l'Acadie (Pichette, 1994) en montrant comment la France, par l'intermédiaire du Président de Gaulle, a pu reconsidérer politiquement sa présence en Acadie, au nom des liens étroits et anciens entre peuples français et acadien. Robert Pichette a été l'un des acteurs et témoins de ces « retrouvailles » entre la France et l'Acadie, de par les fonctions qu'il exerçait au sein de la gouverne néo-brunswickoise. Il décrit d'ailleurs, dans un autre ouvrage consacré à l'histoire du Consulat de France dans les provinces Atlantique, comment la France, de longue date, a pu s'intéresser à l'Acadie et fi-

nalement consacrer, par une représentation consulaire, une reconnaissance dont elle voulait la gratifier (Pichette, 2014).

- 15 Cette considération politique de la France à l'égard de l'Acadie est ancienne. Les relations avaient pourtant été plus que ténues depuis la fin de la présence française en « Nouvelle-France » en 1763. Pourtant, différents lettrés français (Edme Rameau de Saint-Père, au XIX^e siècle, Emile Lauvrière au début du XX^e siècle ou Jean Paul Haute-cœur dans les années 1960), des diplomates (Robert de Caix, qui fonde le comité France-Acadie dans les années 1930 avec E. Lauvrière) avaient, à leur époque, cherché à jouer un rôle au sein de différentes associations ou institutions entretenant une relation particulière entre les élites d'un bord et de l'autre de l'Atlantique (Pichette, 2004). En ce sens, la création d'une agence consulaire en 1946, transformée en 1964 en consulat à part entière vient institutionnellement consacrer le regain d'intérêt de la France à l'égard de l'Acadie et paver la voie au renforcement des liens entre France et Acadie. C'est la rencontre de 4 représentants acadiens avec le Président de la République, le Général de Gaulle en janvier 1968 qui aura un impact considérable sur le renforcement des liens France-Acadie, avec la mise sur pied par la France d'une série de dispositifs et de programmes de coopération traduisant cette considération politique en politiques publiques¹⁸ : création de 55 bourses d'études, financement de deux missions par année, envoi de 20 000 livres destinés aux universités, collèges et écoles acadiens, envoi de 30 coopérants français, création d'un service culturel au Consulat de France à Moncton et une aide très substantielle au journal *L'Évangéline*. Le Président de la République française, en suscitant cette coopération, et en recevant formellement Léon Richard, président de la Société nationale des Acadiens, Adélarde Savoie, recteur de l'Université de Moncton, Gilbert Finn, président de Gestion Atlantique et du journal acadien *L'Évangéline*, et Euclide Daigle, vice-président de l'Association acadienne d'éducation du Nouveau-Brunswick consacre en quelque sorte la reconnaissance institutionnelle de ces représentants de la société acadienne.

- 16 En France, l'association Les Amitiés acadiennes est fondée dans la foulée, en 1976 à Paris par M. Philippe Rossillon l'une des chevilles ouvrières et un des « hommes de l'ombre » de ce retour de la France en Acadie. Renommée par la suite les Amitiés France-Acadie (Amitiés

France-Acadie, Les associations affiliées, 2020), cette association fédère sept des associations liées au fait acadien en France. Elle s'efforce de développer des relations culturelles et amicales entre Acadiens et Français à travers des festivals, des voyages, des expositions, des spectacles, le prix littéraire « France-Acadie » et des échanges de jeunes. Les associations affiliées, tout particulièrement en Poitou, terre d'exil de déportés acadiens, entretiennent, en plus des liens associatifs et généalogiques, des liens affectifs d'amitié entre les peuples avec leurs « Cousins acadiens ». Cette synergie entre associations, collectivités territoriales et monde universitaire avait d'ailleurs mené à une candidature française pour le Congrès mondial acadien (CMA) en 2008 sous la houlette de l'ancien Président du Sénat René Monory¹⁹.

- 17 Cette brève contextualisation²⁰ permet de souligner la nature à la fois formelle et informelle des (nouvelles) relations entre la France et l'Acadie depuis les années 1970 et ce sous trois catégories : 1 - les relations officielles et les ententes entre divers paliers gouvernementaux et organismes représentatifs, 2 - les initiatives et dispositifs mis en place et pérennisés sur les territoires et au sein même des communautés concernées (locales ou nationales) ainsi que 3 - les initiatives informelles qui, elles aussi, entretiennent une forme, certes souvent médiée par les gouvernements fédéral canadien et provincial néo-brunswickois, de paradiplomatie singulière (Massie et Lamontagne, 2019) entre la France et l'Acadie.
- 18 Les relations entre l'Acadie et la Francophonie sont, elles aussi, indissociables du processus de *L'Acadie par bonheur retrouvée* (Pichette, 1994). En effet, à partir des années 1960 et fort de la reconnaissance de la France, les organismes porte-parole de l'Acadie s'inséreront au sein du réseau des institutions de la francophonie internationale qui va se constituer progressivement à partir des années 1970²¹. Il y a là une « rencontre réussie » entre une société internationale et multilatérale d'acteurs étatiques qui institutionnalisent leurs rapports à travers la création d'une organisation internationale singulière et un peuple sans État. L'Acadie, à travers les dispositifs de reconnaissance politique de l'accréditation de certains de ses organismes porte-parole et institutions au sein des opérateurs et conférences de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), se voit attribuer

une voix au sein des instances de la francophonie internationale alors en plein développement.

- 19 La représentation de l'Acadie sur la scène internationale ne dépend pas que de la considération politique de la France à l'égard de l'Acadie, mais aussi de l'acceptation, par le Canada, d'une telle considération politique à l'égard d'une communauté canadienne particulière. Les modalités de cet accord nécessaire reposent sur un équilibre subtil entre le rôle vedette, dévolu à l'État canadien, principal acteur sur la scène internationale et donc sur la scène de la Francophonie « avec un grand F », et des seconds rôles (gouvernement du Nouveau-Brunswick, organismes) pourtant indispensables et qui, avec le temps, ont progressivement imprimé leur marque dans une véritable représentation de l'Acadie à travers son réseau organisationnel et institutionnel. C'est bien sûr grâce à l'appui et l'accord du Canada qu'en 1977 le Nouveau-Brunswick reçoit le statut de « gouvernement participant », autrement dit de « gouvernement membre de plein droit » au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)²² à l'instar du Québec. Ce statut, construit sur mesure pour le Québec après d'âpres négociations entre Ottawa, Québec, Paris et d'autres acteurs de la francophonie internationale de l'époque, a pu également bénéficier au Nouveau-Brunswick, en considération de l'importance de sa population acadienne, mais aussi aux politiques proactives (et originales à l'époque au Canada) du gouvernement provincial en matière de bilinguisme.²³ Ce qui s'opère, c'est une convergence entre l'institutionnalisation (timide, mais réelle) du bilinguisme à l'intérieur du Canada, et en particulier au Nouveau-Brunswick, et corollairement, l'institutionnalisation de la francophonie à l'extérieur.
- 20 Une telle concordance permet au gouvernement fédéral comme au Nouveau-Brunswick de faire jouer un rôle à ce dernier au sein des instances francophones en gestation et donc au gouvernement du Nouveau-Brunswick, au même titre que l'État canadien (ou de l'État québécois), de participer activement (s'il le souhaite) au sein des instances et autres opérateurs de la francophonie internationale. Bien que ces deux ordres de gouvernement ne représentent pas à proprement parler l'Acadie, rôle qui revient à la SNA et au large réseau associatif qui l'entoure, les communautés acadiennes peuvent en quelque sorte avoir « voie au chapitre » au sein de l'OIF à travers leur médiation institutionnelle et leur insertion dans les différentes délégations

nationales participant aux programmes d'action des instances de la francophonie. C'est, bien sûr, surtout le cas pour la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick.

- 21 En 2009, lors de son déplacement dans la Péninsule Acadienne à l'occasion de la tenue du Congrès mondial acadien, Abdou Diouf, alors Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), avait bien symbolisé la considération politique dont jouit désormais l'Acadie à l'extérieur comme à l'intérieur du Canada, en déclarant dans un discours officiel qu'il « se sentait comme chez lui » en Acadie, une Acadie qui « tirait la Francophonie vers le haut » (La Presse Canadienne, 2014a)

III. De la considération politique aux dispositifs de coopération : le développement de relations particulières entre la France et de l'Acadie

- 22 Une telle relation occupe, avec la francophonie internationale et les francophonies canadiennes, une place toute particulière dans ce qu'on pourrait qualifier de géopolitique de l'Acadie contemporaine. Cette place singulière se traduit par de multiples dispositifs qui la rendent tangible : la présence d'un représentant permanent du Nouveau-Brunswick à l'Ambassade du Canada en France d'une part, la présence d'un consulat général de France « dans les provinces Atlantiques » d'autre part et les actions de la SNA dont un volet de son mandat est de représenter le peuple acadien sur la scène internationale, mais aussi des initiatives dans tous les secteurs stratégiques et notamment ceux de la culture, de l'économie ou de la mobilité.
- 23 Sur le plan institutionnel, les relations France-Acadie ont été confiées au ministère des Affaires étrangères françaises (au plan national) et reposent sur des accords spécifiques entre l'Acadie et certaines collectivités territoriales (au plan régional cette fois). Côté acadien, elles sont menées par la SNA d'une part et la province du Nouveau-Brunswick d'autre part.

- 24 C'est l'entente France-Acadie signée entre l'État français et la Société Nationale de l'Acadie et régulièrement renouvelée qui consacre et organise formellement les relations entre la France et l'Acadie. Cette entente est une convention signée entre le ministère des Affaires étrangères (représentant l'État) et un organisme porte-parole de l'Acadie, la Société Nationale de l'Acadie. Les grands objectifs au centre de son dernier renouvellement, qui remonte à 2007 à Paris, ont permis de définir les orientations et le fonctionnement d'une Commission permanente France-Acadie, dont l'objectif est de dynamiser les relations entre la France et l'Acadie, notamment par la gestion d'un « Fonds de coopération France-Acadie » permettant de soutenir les échanges culturels entre l'Acadie et la France, et par l'octroi des Bourses France-Acadie. Même si les objectifs de cette entente demeurent modestes, cet accord constitue une forme de reconnaissance renouvelée, par la France, de l'Acadie et s'inscrit dans la continuité des politiques initiées à la fin des années 1960 par le gouvernement français.
- 25 Au-delà de cette reconnaissance accordée par le gouvernement de la France à l'Acadie, il convient également de mentionner les divers accords qui lient les gouvernements provinciaux ou fédéral à des collectivités territoriales françaises, accords au cœur desquels l'Acadie se trouve soit l'objet, soit partie prenante via les consultations ou les collaborations proposées aux instances porte-parole.
- 26 Dans ce cadre, il convient de mentionner l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République française relatif au développement de la coopération régionale entre les provinces atlantiques canadiennes et la collectivité territoriale française de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cet Accord encadre et organise une collaboration pérennisée au sein de nombreux secteurs d'activités. Les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique sont partenaires en assurant diverses collaborations avec Saint-Pierre-et-Miquelon au sein de leurs territoires respectifs. Il est à noter que dans ce cadre la SNA co-préside avec la Chambre de commerce de Saint-Pierre-et-Miquelon la Commission Enjeux et société, visant à assurer la tenue d'initiatives entre les deux territoires dans les thématiques telles que l'éducation, la jeunesse, le sport, l'économie ou la santé.

- 27 L'action du Consulat général de France dans les provinces atlantiques²⁴, situé à Moncton, repose quant à elle sur des coopérations économiques, politiques, et culturelles en lien avec la francophonie. La diplomatie consulaire vise à entretenir une synergie bien articulée entre la France et ses différents partenaires locaux. Plusieurs événements commémoratifs en lien avec ses actions d'ensemble sont organisés par le consulat ou en partenariat avec lui et illustrent cette considération politique qu'entretient la France à l'égard de l'Acadie. Mentionnons, à titre d'exemple, le 50^e anniversaire de la rencontre de la délégation acadienne avec le Président de Gaulle, organisé en partenariat avec la SNA en 2018 ou le bicentenaire de la rétrocession de Saint-Pierre-et-Miquelon à la France.
- 28 La province du Nouveau-Brunswick a mené de son côté de nombreuses ententes officielles avec diverses régions et instances de l'État français, renforçant la pérennisation des relations entre certaines collectivités françaises et les acteurs de la société acadienne. Mentionnons ici par exemple l'Accord de coopération entre le département de la Vienne (France) et la province du Nouveau-Brunswick²⁵ ou les jumelages entre des municipalités françaises et acadiennes : Dieppe et Dieppe (Normandie), Caraquet et Marennes (Nouvelle-Aquitaine), Shippagan et Loudun (Nouvelle-Aquitaine). Les collaborations sont également nombreuses dans le secteur de l'éducation. L'Université de Moncton a ainsi signé des ententes avec de nombreuses universités françaises et collabore sur divers programmes avec plusieurs universités et institutions académiques françaises, et en particulier avec l'Université de Poitiers (programmes d'échanges et de mobilité, recherche, collaborations scientifiques).
- 29 Le niveau associatif n'est pas en reste. La SNA entretient des relations formelles non seulement avec le gouvernement français, mais aussi, bien sûr, avec les associations acadiennes en France (Amitiés France-Acadie qui bénéficie du statut de membre privilégié de la SNA, l'Association Miquelon Culture Patrimoine qui est membre associé de l'organisme notamment).
- 30 Sur le plan un peu moins formel, il est également à noter que des liens historiques entre l'Acadie et la France se sont développés tout particulièrement depuis les années 1990 entre descendants d'Acadiens de part et d'autre de l'Atlantique. Les associations acadiennes

dans les provinces Atlantiques et celles des descendants d'Acadiens en France²⁶ concentrées dans un premier temps sur les questions généalogiques se sont ensuite tournées vers les échanges, jumelages et rencontres. Cette dynamique est maintenant pour une part canalisée par les Congrès mondiaux acadiens, organisés tous les 5 ans et auxquels la France participe par la présence de personnalités politiques et de délégations de diverses régions de France. À ceci s'ajoutent également la réussite des efforts concertés pour faciliter l'immigration francophone depuis 2010, avec plus d'un millier de Français installés en Acadie (dont plus de 600 au Nouveau-Brunswick) et l'organisation, chaque année, d'un événement (Destination Acadie) dont l'un des objectifs est, précisément, de dynamiser l'immigration francophone en Acadie, dont l'immigration française.

- 31 Ces cadres formels d'action et de reconnaissance ont permis de dynamiser, entre les sociétés acadienne et française, des initiatives qui se sont peu à peu, pour certaines, pérennisées et qui maillent désormais leurs relations en enchevêtrant initiatives privées et financements régionaux, organismes communautaires et programmes nationaux, partenariats communautaires et encadrement public, institutionnalisation et engagement sociocommunautaire essentiellement dans le domaine des arts et de la culture. Mentionnons ici, à simple titre d'illustration de ce processus, la Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale (SPAASI). Cette stratégie, qui est d'ailleurs une retombée en quelque sorte du Sommet de la Francophonie de 1999 à Moncton, vise la promotion et la diffusion des artistes acadiens sur la scène de l'Europe francophone, son premier lieu de diffusion est la France. La reconnaissance culturelle de l'Acadie passe également par la scène culturelle et artistique, et une insertion des artistes acadiens sur les scènes hexagonales. À ce titre, un événement phare permettant d'assurer la reconnaissance culturelle de l'Acadie et de ses artistes en France est sans doute le Festival interceltique de Lorient (près de 800 000 visiteurs annuellement), qui a intégré un Pavillon de l'Acadie depuis 2004. Le concept du Pavillon de l'Acadie, initiative communautaire, est d'ailleurs devenu une porte d'entrée en France pour l'Acadie. En plus de faire rayonner la culture acadienne par les artistes acadiens qui y performant, le pavillon présente des kiosques de nombreux acteurs clé en Acadie provenant de divers secteurs : études post secondaire, tourisme, immigration, dé-

veloppement économique, etc. C'est donc une démarche stratégique globale qui est menée afin de permettre de positionner l'Acadie en France malgré les moyens financiers relativement modestes disponibles²⁷. Une autre opération visant à promouvoir les artistes acadiens en France, cette fois-ci émanant d'une initiative d'un entrepreneur culturel, est la tournée « L'Acadie se raconte », mettant en vitrine l'Acadie regroupant 13 artistes acadiens présentant plus de 80 spectacles en France.

- 32 La considération politique de l'Acadie ne se nourrit pas que de reconnaissance culturelle, mais également de promotion touristique, de la mobilité (jeunes, étudiants, immigrants) et de développement économique. Diverses démarches sont menées afin de faire la promotion de la province comme destination de choix auprès des Français. Une employée de la province du Nouveau-Brunswick travaillant de Paris détenant ce mandat, diverses démarches sont menées auprès des voyagistes, de la presse et lors de salons touristiques. Rappelons, entre autres, que le journal *Le Monde* nomma le Nouveau-Brunswick à la tête d'une liste des 20 meilleures destinations touristiques de 2019 (Doustaly, 2019). La Commission du tourisme acadien du Canada Atlantique (CTACA), récemment rebaptisé Expérience Acadie, mène aussi diverses actions stratégiques en ce sens. Notons aussi la participation du Congrès mondial acadien au Salon du tourisme de Nantes en 2019. Dans le secteur de la mobilité jeunesse et grâce à une collaboration entre la SNA et l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ) en France, l'offre de mobilité professionnelle des jeunes entre les deux pays s'est accentuée. L'Acadie accueille chaque année des jeunes français.es participant au programme de Services civiques d'une durée d'un an afin de travailler au sein des organismes acadiens. De plus, la SNA a géré divers programmes de mobilité permettant aux Acadiens de faire des stages professionnels en France. Du côté de la mobilité étudiante, l'Université de Moncton, l'Université Sainte-Anne et les Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick (CCNB) ont aussi diverses ententes de mobilité étudiantes avec la France, et ceci dans les deux sens. Enfin, dans le domaine des relations commerciales, mentionnons que grâce à un partenariat entre Opportunité Nouveau-Brunswick et les Réseaux de chambres de commerce régionales ainsi que départementales, diverses missions économiques ont été menées au Nouveau-Brunswick et en France au

cours des récentes années, entre autres dans le secteur alimentaire et des pêches, illustrant que les initiatives n'intéressent pas que le monde de la culture ou celui de l'éducation, mais aussi celui, de plus en plus crucial dans le jeu diplomatique contemporain, des relations économiques.

- 33 C'est d'ailleurs là un point sombre dans les relations contemporaines entre la France et l'Acadie. Si, depuis le début des années 1970, les relations entre l'Acadie et la France se sont progressivement densifiées, il est à noter que depuis une dizaine d'années, c'est à un mouvement inverse auquel on assiste, à travers une série de restrictions budgétaires drastiques. L'élimination par le gouvernement du Canada du programme « Diplomatie ouverte », qui permettait à la SNA de mener à bien des missions à l'international a eu un effet néfaste marqué. La France a pour sa part grandement réduit ses allocations financières à l'entente France-Acadie et au programme de bourses France-Acadie tout en réduisant sensiblement la voilure de son Consulat à Moncton (suppression de services et de postes). Du côté de la SNA, les remplacements trop récurrents des employés et des élus ont nui au maintien de relations interpersonnelles solides avec les partenaires étrangers.
- 34 Si ces dispositifs institutionnels, ces politiques publiques permettent de baliser un maillage d'initiatives privées comme publics assurant à l'Acadie une forme de considération politique, en dépit même d'absence d'institutions représentatives, cette considération a ses limites, notamment financières, les gouvernements tentant de plus en plus de limiter les financements des dispositifs énoncés. Ceci étant, un autre espace s'est également ouvert à une considération politique du rôle et de la place de l'Acadie : l'institutionnalisation progressive de la francophonie internationale.

IV. L'Acadie en francophonie

- 35 Nous l'avons évoqué plus haut : le développement de « relations particulières » entre la France et l'Acadie s'inscrit dans le développement plus global, à partir des années 1970, de rapports, là aussi particuliers entre la France et le Québec (Paquin, 2006b), et ce sous l'œil attentif et vigilant du gouvernement fédéral. Cette vigilance s'explique par les tensions existant à l'époque entre un gouvernement fédéral redéfinis-

sant progressivement les piliers de l'identité canadienne autour, entre autres idéaux, du bilinguisme et du multiculturalisme, et un gouvernement du Québec devenu avec le temps un des acteurs principaux dans l'affirmation d'une nation et d'une société distincte québécoise. Rappelons également que dans les années 1970, les Québécois portent au pouvoir un parti indépendantiste, le Parti québécois, dont l'un des objectifs sera d'émanciper clairement le Québec de toute intervention fédérale. En somme, alors que le Québec se trouve engagé dans un bras de fer avec le gouvernement fédéral sur la question nationale et l'étendue des domaines de compétence et leurs prolongements internationaux, l'Acadie va bénéficier de ces tensions à travers le renforcement quelque peu inattendu de la place du Nouveau-Brunswick dans le domaine des relations internationales. Cette immixtion (bien balisée par le gouvernement fédéral) des deux provinces sur le terrain des relations internationales se traduira notamment sur la scène de prédilection que constitue la Francophonie. Notons d'emblée que le Nouveau-Brunswick n'a pas déployé la même énergie que le Québec en matière de relations internationales (Bourque, 2000). Cependant, il reste que sa présence est bel et bien effective, de même que, au sein notamment de ses délégations, la présence d'organismes acadiens porte-parole pouvant également faire office, à l'occasion, d'acteurs à part entière.

36 Cette présence de l'Acadie en Francophonie se déploie de deux manières : d'une part, à travers la participation directe des organismes et institutions acadiens au sein des institutions de la Francophonie, et d'autre part à travers les relations et actions du gouvernement du Nouveau-Brunswick au sein de ces mêmes institutions. Cette « double entrée » dont bénéficient le Nouveau-Brunswick et l'Acadie (via ses organismes porte-parole) permet à ces deux acteurs de renforcer mutuellement la visibilité de la région en francophonie, et d'accueillir, à plusieurs reprises, des événements d'envergure dont le plus important a été sans conteste le Sommet de la Francophonie à Moncton en 1999.

37 S'agissant de la participation directe des organismes acadiens, plusieurs initiatives et dispositifs permettent d'illustrer cet investissement, et au premier chef le rôle joué par la SNA. L'action au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie de la SNA se déploie dans deux principales sphères : par sa participation au Sommet de la

Francophonie via son insertion au sein de la délégation du gouvernement canadien et par son accréditation au sein de la Conférence des OING et OSC de la Francophonie. C'est en quelque sorte là aussi une considération politique, ou une reconnaissance à tout le moins ambiguë qui est offerte à l'Acadie et ses organismes porte-parole : insérés dans des délégations nationale et provinciale dont ils dépendent, ou cantonnées au sein d'un forum des OING qui, comme son nom l'indique, rassemble des organismes « non gouvernementaux », ils sont bien présents parce que porte-parole de l'Acadie ou Acadiens. Toutefois, même s'ils peuvent prendre des décisions sur divers dossiers touchant l'Acadie, ils ne disposent toutefois pas de pouvoir décisionnel propre dans la perspective de pouvoir engager des actions d'envergure. Leur rôle revient donc souvent à gérer certains programmes pour lesquels le gouvernement octroie les ressources requises.

- 38 La participation de la SNA au Sommet de la Francophonie²⁸ au sein de la délégation d'accompagnement du gouvernement du Canada la distingue cependant des autres organismes acadiens en en faisant un organisme plus représentatif que les autres. Cet usage illustre une forme, timide bien qu'effective de reconnaissance de la part du gouvernement fédéral quant au rôle historique et particulier joué par la SNA à titre de représentante du peuple acadien. En effet, bien que certains représentants d'organismes acadiens soient invités au sein de la délégation du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour assister au Sommet de la Francophonie, la SNA est la seule qui compose la délégation canadienne. L'accueil du VII^e Sommet de la Francophonie à Moncton en 1999 par le gouvernement du Nouveau-Brunswick fut d'ailleurs un moment marquant en ce qui concerne le rayonnement de l'Acadie en Francophonie. Lors de ce Sommet, la SNA fut notamment responsable de coordonner une partie du Village de la Francophonie, installé à Dieppe, et qui mobilisa plusieurs organismes acadiens des quatre provinces de l'Atlantique. Mentionnons également qu'à cette occasion la SNA a accueilli officiellement le Président français, Jacques Chirac, à l'Institut de Memramcook lors d'un événement solennel ouvert à la population. La présence de la SNA aux Sommets lui a également permis de remettre à Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, la Médaille Léger-Comeau (la plus haute distinction acadienne), lors d'une cérémonie en marge du XV^e Sommet de la

Francophonie, à Dakar, au Sénégal, en 2014 (*La Presse Canadienne*, 2014b).

- 39 Au-delà de cette présence institutionnelle, en 2008, la SNA a également reçu, comme nous l'avons rappelé plus haut, l'accréditation cette fois comme organisation internationale non gouvernementale (OING) consultative de l'OIF. L'organisation de cette VI^e Conférence des OING et OSC avait été attribué à la province du Nouveau-Brunswick et s'est tenu à Caraquet en été 2008. Tous les deux ans, le Secrétaire général de l'OIF convoque la « Conférence des OING et des OSC » regroupant plus de 120 OING et OSC en marge du Sommet de la Francophonie. De 2008 à 2018, la SNA a participé à six éditions de cette conférence internationale²⁹. Ces rencontres ne sont pas sans conséquence sur la reconnaissance de l'Acadie, en ce qu'elles renforcent la connaissance de l'Acadie au sein des OING accréditées et des sociétés civiles concernées, mais aussi la connaissance des francophonies ultra-marines à une population acadienne surtout préoccupée par les enjeux francophones locaux.
- 40 La SNA a également pu jouer un rôle dans d'autres sphères. Elle a siégé au Comité de programmation du premier Forum mondial de la langue française (FMLF) qui s'est tenu à Québec en 2012, qui s'est soldé par la participation de nombreux acteurs de la société civile acadienne (dont Antonine Maillet, prix Goncourt 1979) et s'est aussi inséré dans un réseau moins institutionnel, et plus politique : la Conférence des peuples de langue française. Œuvrant indépendamment de l'OIF, ce réseau s'était constitué autour d'une idée : l'existence d'une solidarité potentielle entre tous les peuples de langue française.
- 41 La SNA n'est cependant pas le seul organisme acadien à agir au sein des instances de la Francophonie. Certains autres organismes et institutions de la société acadienne contribuent également à la représentation de l'Acadie au sein de ces instances. La francophonie internationale étant partiellement sectorisée, avec des instances spécialisées, plusieurs autres organismes, spécialisés dans ces secteurs, se trouvent impliqués. C'est le cas, entre autres, de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) au sein de laquelle l'Université de Moncton³⁰ (Nouveau-Brunswick) et l'Université Sainte-Anne (Nouvelle-Écosse) sont notamment impliquées. Notons également la présence,

au sein de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), de plusieurs municipalités acadiennes. Une entente s'est également officialisée en 2018 entre la province du Nouveau-Brunswick, l'OIF, l'AUF et l'Université de Moncton afin de faire de l'Observatoire international des droits linguistiques de la Faculté de Droit de l'Université de Moncton un partenaire clé de l'OIF. En 2018 a été créée une Chaire en francophonies comparées à l'École des Hautes études publiques qui permet à l'Université de Moncton de participer au Réseau international des Chaires Senghor de la francophonie.³¹

42 L'Acadie intervient sur la scène de la francophonie internationale via ses organismes communautaires, mais aussi via la participation du gouvernement du Nouveau-Brunswick, acteur à part entière de la francophonie multilatérale. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick détient en effet, comme nous l'avons rappelé plus haut, le statut de gouvernement membre de plein droit de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) depuis plus d'une quarantaine d'années. La province est active notamment dans des domaines habituellement jugés prioritaires pour la francophonie acadienne : jeunesse, éducation, formation professionnelle et technique (FPT), droits de l'enfant et développement économique³². Le moment fort, pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick parmi l'ensemble de ses actions est sans équivoque d'avoir été l'hôte du VII^e Sommet de la Francophonie que nous avons précédemment évoqué et qui avait pour thème principal la jeunesse³³. Les résultats de ce Sommet ont eu un impact sur la programmation de l'OIF : diverses initiatives jeunesse ont alors vu jour. Une des retombées directes pour le Nouveau-Brunswick fut la création de l'Unité Jeunesse de l'OIF et l'implantation de son bureau au CCNB de Dieppe³⁴. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est aussi intervenu, comme acteur à part entière, sur plusieurs dossiers clés pour l'Acadie. Depuis quelques années, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a également un poste de correspondant national auprès de l'OIF qui est basé à Paris.

43 En tant qu'acteur institutionnel, le gouvernement du Nouveau-Brunswick intervient également dans plusieurs autres instances de la Francophonie, dont les conférences ministérielles de l'OIF (CONFÉJES et CONFÉMEN). Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a aussi été le gouvernement hôte de la 53^e Session ministérielle tenue à Caraque en 2008 et de la 58^e Session ministérielle tenue à Bathurst en

2018. Notons également le rôle décisif du gouvernement du Nouveau-Brunswick lors de la conception des Jeux de la Francophonie : en défendant (avec succès) la présence du volet culturel au sein de l'événement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (et la délégation acadienne qui en composait la représentation) a pu démarquer ces Jeux des autres compétitions multisports sur la scène internationale telles que les Jeux du Commonwealth³⁵.

44 Outre cette implication directe dans les diverses instances et programmes de la francophonie internationale, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a également piloté diverses initiatives en Francophonie. Mentionnons en une qui constitue l'exemple d'une intervention multiniveaux mettant en contact des acteurs acadiens locaux, des organismes communautaires de la francophonie internationale et l'OIF, et qui illustre cette forme atypique de collaborations qui permet à la communauté acadienne d'intervenir au sein des programmes ou des dispositifs de la francophonie internationale : depuis 2012, cours d'été annuel sur le droit de l'enfant à l'Université de Moncton, campus de Moncton (formation, pilotée par le Défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec l'OIF et l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie).

45 Enfin, il est à noter que divers députés élus au Nouveau-Brunswick sont membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), ceci tant au niveau du palier fédéral que provincial, tous partis confondus. Cette présence non seulement permet aux députés francophones de tisser des liens entre les élus des divers pays de la Francophonie, mais également d'assurer une forme, là aussi plus implicite qu'explicite, de représentation politique de l'Acadie.

Conclusion. De la considération à la reconnaissance politique de l'Acadie : pierres d'attente

46 L'Acadie a donc pu bénéficier d'une forme de convergence de considérations politiques : considérations politiques à l'intérieur du Canada, à travers les politiques de reconnaissance linguistique portées par les gouvernements fédéraux et provinciaux et consacrant les franco-

phonies canadiennes ; considérations politiques externes, avec le rôle-pivot de la France, mais également avec le déploiement d'une francophonie internationale institutionnalisée, permettant à l'Acadie, par l'intermédiaire des gouvernements canadien et néo-brunswickois, de se constituer une place, et de jouir d'une forme minimale de reconnaissance précaire, fragile et ambiguë.

- 47 Il n'en demeure pas moins que l'Acadie demeure un acteur, certes atypique, mais résilient d'une diplomatie sub-étatique (Balzacq et al., 2018, 198) propre aux États fédéraux. Sans aucune possibilité de construire un agenda propre, cette dynamique entre différents échelons de pouvoir permet à l'Acadie de participer à un ensemble d'activités internationales qui lui donne une place enviée par les autres minorités franco-canadienne au sein de la francophonie internationale.
- 48 Nous nous sommes ici concentrés sur les deux aspects qui nous paraissent le mieux illustrer les possibilités offertes à l'Acadie sur la voie de sa reconnaissance effective, à savoir les relations de l'Acadie avec la France, et les relations de l'Acadie avec la francophonie : deux espaces paraissant offrir des opportunités quant à considérer l'Acadie comme partie prenante des collectivités disposant d'une réalité politique tangible. Ce faisant, cet article ne traite pas des relations bilatérales entretenues entre l'Acadie et certains pays, et ce parfois depuis plusieurs dizaines d'années (Belgique notamment, mais aussi, pour des raisons historiques ou géographiques, la Louisiane ou le Maine).
- 49 Cette présence de l'Acadie sur la scène internationale est, on l'a vu, atypique. Circonscrite à l'espace francophone et née d'une volonté politique de créer et d'entretenir, entre la France et l'Acadie, une relation particulière, elle résulte en grande partie des tractations qui ont pu entourer l'insertion du Québec sur la scène internationale dans un contexte de fortes tensions identitaires et linguistiques au Canada comme de la considération politique qui s'est peu à peu déployée à son bénéfice de la part des pouvoirs publics en France comme au Canada. Ce faisant, l'Acadie a pu tirer son épingle du jeu, mais par l'implication et l'aval de deux gouvernements : celui du Nouveau-Brunswick et celui du Canada.
- 50 Cependant, la résonance de cette présence acadienne notamment sur la scène internationale reste largement tributaire de la bonne (ou mauvaise) volonté des gouvernements provinciaux et fédéraux, ainsi

que de la capacité des représentants acadiens à prendre la mesure des opportunités qu'une telle présence offre à l'Acadie. Elle reste également tributaire de l'intérêt plus ou moins marqué de la France à l'égard d'une minorité francophone particulière. Sur ce plan, en une cinquantaine d'années, les relations entre la France et l'Acadie ont considérablement évolué. Sous l'impulsion d'une volonté politique commune d'une part et d'autre de l'Atlantique, la France, État-nation souverain et l'Acadie, nation sans État ni territoire défini, ont pu en un temps très rapide développer des relations politiques qui se sont soldées par des initiatives tous azimuts, dans les domaines politiques, scolaires, universitaires, culturels, touristiques ou commerciaux. Cependant, ces dix dernières années ont vu une remise en cause de ces initiatives. La réduction des moyens alloués aux divers programmes, le démembrement progressif d'une représentation de la France dans les provinces de l'Atlantique n'est pas sans conséquence sur les relations, toujours privilégiées (mais jusqu'à quand ?) entre les sociétés française et acadienne. L'intérêt réciproque des populations concernées pour ces relations ne se dément lui pourtant pas. Prenons pour exemple porteur d'espoir pour l'avenir le succès de la chanteuse Lisa Leblanc³⁶ lors de sa tournée en France ou tout dernièrement en janvier 2019 l'organisation d'une rencontre à Châtellerauld par le ministère français de la coopération décentralisée à l'occasion de la venue d'une délégation du CMA et de la SNA à laquelle ont répondu présentes 24 collectivités territoriales du grand ouest français. Le regard bienveillant (certains diront paternaliste) de la France gaullienne à l'égard de l'Acadie fait partie du passé. Il a été remplacé par une forme d'intérêt curieux pour une culture et une scène artistique acadiennes foisonnantes, où la francophonie locale intrigue. Côté acadien, la France et la francophonie apparaissent comme lieu d'études, de création artistique, de vacances, d'échanges culturels ou économiques, mais décidément bien lointaines, vues de l'Amérique. Les priorités diplomatiques françaises ou néo-brunswickoises et canadiennes tendent quant à elles à privilégier les relations avec des régions « qui comptent » notamment pour le développement économique et les relations culturelles tendent de plus en plus à devenir une forme d'« à-côté » qui permet de bonifier ces relations, mais qui ne les déterminent pas. Dans ce contexte, la riche Alberta tend à devenir bien plus prioritaire que les provinces Atlantique pour la France. Quant au Nouveau-Brunswick, les marchés chinois, européens ou américains

paraissent bien plus signifiants que le « vent dans les branches » qu'évoque Antonine Maillet lorsqu'elle imagine la francophonie. Cette « dilution tranquille » d'une considération politique de l'Acadie tout autant à l'intérieur qu'à l'extérieur en illustre la fragilité, et semble questionner l'Acadie sur son avenir, et sur l'importance de penser le passage de la simple considération politique à celui de la reconnaissance pleine et entière.

Pichette R. (2014), *Cinquante ans d'amitiés franco-acadienne. Le consulat de France à Moncton, 1964-2014*, Moncton, Institut d'études acadiennes, Université de Moncton.

BIBLIOGRAPHY

- Anderson B. (1996 [1983]), *L'imaginaire national. Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte.
- Arseneau B. et Pascal A. (2004), *L'histoire des Acadiens*, Montréal, Fides.
- Balzacq T., Charillon F. et Ramel F. (2018), *Manuel de diplomatie*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Relations Internationales ».
- Bélanger A. J. et Lemieux V (1998), *Introduction à l'analyse politique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. « Politique et économie ».
- Blondiaux L. (2005), « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes » dans Bacqué M.-H. (éd.), *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*, Paris, La Découverte, p. 119-137.
- Belkhodja C. (1999), « Entre la discorde et l'indifférence : le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Francophonie internationale », *Francophonie d'Amérique*, n° 9, p. 16.
- Belliveau J. (2014), *Le « moment 68 » et la réinvention de l'Acadie*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- Boudreau A. (2016), *A l'ombre de la langue légitime. L'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classiques Garnier.
- Bourque, B. (2000), *La participation du Nouveau-Brunswick dans la naissance et le développement de la Francophonie*, Mémoire de Maîtrise, Université Laval, 43 f.
- Cardinal L. et Forgues E. (dir.), (2014), *Gouvernance communautaire et innovations au sein de la francophonie néo-brunswickoise et ontarienne*, Moncton, Langues officielles et sociétés.
- Cardinal L. et Léger R. (2017), « La complétude institutionnelle en perspective. », *Politique et Sociétés*, vol. 36, n° 3, p. 3-14.
- Charbonneau F. (2012), « L'avenir des minorités francophones du Canada

après la reconnaissance », *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, n° 45-46, p. 163-186.

Daigle J. (dir.) (1993), *L'Acadie des Maritimes. Études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaires d'Études acadiennes, Université de Moncton.

Doucet E. M., Magord A. et Traisnel C. (à paraître en 2020), « Relation Acadie-Francophonie multilatérale » dans Landry M. et Pépin-Filion D. (dir.), *L'état de l'Acadie*.

Hauteœur J.-P. (1975), *L'Acadie du discours*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Landry N. et Lang N. (2001), *Histoire de l'Acadie*, Sillery, Septentrion.

MAGNETTE P. (2009), Préface dans MAGNETTE P., *Le régime politique de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 13-15.

Magord A. (dir.) (2010), *Le fait acadien en France. Histoire et temps présent*, Institut d'Études Acadiennes, Université de Moncton, France, Geste Editions.

Magord A., Doucet E. M. et Traisnel C. (à paraître en 2020), « Les relations Acadie-France » dans Landry, M. et Pépin-Filion D. (dir.), *L'état de l'Acadie*.

Massart-Piérard F. (dir.) (1995), *La langue : vecteur d'organisation internationale*, Louvain-la-Neuve, Éditions d'Acadie.

Massie J. et Lamontagne M. (dir.) (2019), « Paradiplomatie identitaire », *Nations minoritaires et politiques extérieures*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Paperman P. et Laugier S. (dir.) (2008), *Le Souci des autres*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Paquin S. (dir.) (2006a), *Les relations internationales du Québec depuis la Doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005). Le prolongement externe des compétences internes*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Paquin S. (2006b), « La relation Québec-Paris-Ottawa et la création de l'organisation internationale de la francophonie (1960-2005) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 3, n° 223, p. 31-47.

Pelluchon C. (2018), *Éthique de la considération*, Paris, Seuil.

Pichette R. (1994), *L'Acadie par bonheur retrouvée : De Gaulle et l'Acadie*, Moncton, Éditions d'Acadie.

Richard C.-A. (1986), « Le discours idéologique des Conventions nationales et les origines du nationalisme acadien », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 17, n° 3, p. 73-87.

Robineau A. (2017), « Alliances et résilience dans le milieu des arts et de la culture de la francophonie canadienne : les enjeux du milieu associatif et le rôle de la recherche » dans Allaire G., Dorrington P. et Wade M. (dir.), *Penser la francophonie canadienne au prisme de la résilience, de la résistance et des alliances*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Chaire d'études francophones en Amérique du Nord ».

Roy M. (1978), *L'Acadie perdue*, Montréal, Québec Amérique.

Thiesse A-M, (2001 [1999]), *La création des identités nationales, Europe XVIIIe-*

XXe siècle, Paris, Seuil, coll. « Point Histoire ».

Thériault J.-Y. (1994), « Entre la nation et l'ethnie. Sociologie, société et communautés minoritaires francophones », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, p. 15-32.

Thériault J.-Y. (1995), *L'identité à l'épreuve de la modernité. Écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton, Éditions d'Acadie.

Thériault L. (1982), *La question du pouvoir en Acadie*, Moncton, Éditions d'Acadie.

Traisnel C. (2005), *Le nationalisme de contestation. Le rôle des mouvements nationalistes dans la construction politique des identités wallonne et québécoise en Belgique et au Canada*, Thèse en cotutelle (Université Paris II Panthéon-Assas et Université de Montréal), soutenue le 15 octobre 2004 à Paris II.

Traisnel C. (2012), « Protéger et pacifier. La politique officielle de bilinguisme canadien face aux risques de transferts linguistiques et de contestation communautaire », *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 45-46, p. 69-89.

Traisnel C. et Bossé D. (2014), « La "communauté linguistique française" du Nouveau-Brunswick dans l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés. Entre politiques de reconnaissance et reconnaissance politique d'une communauté linguistique au Canada », *Francophonies d'Amérique*, n° 37, p. 39-63.

Traisnel C., Doucet E. M. et Magord A. (2020), « Les relations entre la France et l'Acadie dans le contexte de l'espace francophone international : lorsque la francophonie interne rejoint la francophonie externe », dans Dang H. D. et Payette J.-F. (dir.), *La Francophonie comme facteur structurant dans les politiques étrangères, regards croisés*, Paris, L'Harmattan.

Ressources Web

Doustaly T. (2019), « Voyage : Les 20 destinations de l'année 2019 », *Le-monde.fr*, 22/01/2019, disponible sur : https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2019/01/22/les-vingt-destinations-de-l-annee-2019_5412574_4500055.html, consulté le 27/04/2020.

Gouvernement du Canada (2020), « Le Canada et la Francophonie », 09/01/2020, disponible sur : <https://international.gc.ca/world-monde/international-relations-relations-internationales/francophonie/index.aspx?lang=fra>, consulté le 27/04/2020.

La France au Canada (2020), « Consulat général de France à Moncton », disponible sur : <https://moncton.consulfrance.org>, consulté le 27/04/2020.

La Presse Canadienne (2014a), « Le secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, reçoit la Médaille Léger-Comeau, la plus haute distinction acadienne », *Lapresse.ca*, 22/11/2014, disponible sur : <https://www.lapresse.ca/actualites/national/201411/28/01-4823481-abdou-diouf-recoit-la-plus-haute-distinction-en-acadie.php>, consulté le 27/04/2020.

La Presse Canadienne, (2014b), « Honneur pour Abdou Diouf en Acadie », *Journalmetro.com*, 28/11/2014, dispo-

nible sur : <https://journalmetro.com/actualites/national/676205/honneur-pour-abdou-diouf-en-acadie/>, consulté le 27/04/2020.

Les Amitiés France-Acadie (2020), « Les associations affiliées », disponible sur : <http://www.amitiesfranceacadie.org/p/les-associations-affiliees.html>, consulté le 27/04/2020.

Ménard É. (2013), « Lisa Leblanc fait un tabac en France », Journaldemontreal.com, 16/12/13, Disponible sur : <https://www.journaldemontreal.com/2013/12/16/lisa-leblanc-fait-un-tabac-en-france>, consulté le 27/04/2020.

On n'est pas couché (2013), « On n'est pas couché - Lisa Leblanc - 14/12/13 », Youtube.com, disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=P5MBftz0lJE>, consulté le 27/04/2020.

Société Nationale de l'Acadie, (2020), Vision, disponible sur : <https://www.omiacadie.org/a-propos/mandat>, consulté le 07/01/2020.

Documentaire

Arseneau P. (2013), « De Moncton à Kinshasa », documentaire, Moncton, Phare Est Média, 52 min.

NOTES

1 Pour reprendre (et étendre) l'expression proposée par Jacques Delors à propos de la construction européenne (Magnette, 2009, 13).

2 Ce texte est tiré d'un travail effectué dans le cadre de l'« État de l'Acadie ». Il reprend de manière synthétique et plus analytique, une sociographie des relations internationales de l'Acadie que nous avons pu détailler dans deux articles consacrés tour à tour aux relations Acadie-Francophonie et aux relations Acadie-France. Pour plus de détails sur les politiques parfois simplement évoquées ici, nous renvoyons également à un premier travail, plus descriptif de ces politiques, publié en 2020 (Traisnel, Doucet et Magord, 2020).

3 À l'inverse, le Québec s'est donné une autonomie importante dans le déploiement de son rayonnement international, fort de ses institutions provinciales et de ses moyens financiers.

4 Voir, par exemple, Paperman et Laugier (2008).

5 Nous empruntons cette notion de considération à plusieurs auteurs, et en particulier à Corinne Pelluchon, qui accorde à la notion une acception bien plus vaste que celle que nous proposons ici fort modestement autour du politique. Voir Pelluchon (2008).

6 Nous avons esquissé il y a quelques années cette voie d'interprétation quant à ces protections sans reconnaissance politique mises en place par le Gouvernement fédéral à l'égard des minorités linguistiques canadiennes. Voir notamment Traisnel (2012).

7 Nous empruntons cette notion de « gouverne » à André J. Bélanger et V. Lemieux, qui la préfèrent à celle de « gouvernement » ou de « gouvernance », pour mieux refléter les formes multiples que peut revêtir l'exercice du pouvoir politique et la légitimité qui l'accompagne (Bélanger et Lemieux, 1998).

8 Cette bienveillance et cette bonne volonté se traduisent notamment par une continuité dans les programmes de collaboration, la régularité du financement des programmes d'échange et la densification des liens entretenus entre les gouvernes (étatiques, régionales, municipales) et les organismes communautaires acadiens.

9 Mentionnons ici dès à présent le rôle de contrepoint joué par le gouvernement du Québec et de ses revendications (doctrine Gérin-Lajoie) dans l'aménagement d'une telle reconnaissance de l'Acadie. Voir notamment l'ouvrage collectif sous la direction de Stéphane Paquin (Paquin, 2006a). Sur le volet acadien cette fois, voir notamment les travaux de Pichette (1994 et 2014).

10 Ces francophonies sont celles qu'on trouve au Canada (Québec, Acadie, francophonies minoritaires canadiennes), et qui ont pu trouver auprès du gouvernement français ou des instances de la francophonie internationale, des relais dans leur quête de représentation et de reconnaissance. Voir Doucet, Magord et Traisnel (à paraître en 2020).

11 Le « Canada Atlantique » regroupe les provinces de Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador. C'est la région du Canada où se trouvent implantées les communautés acadiennes.

12 La dimension identitaire et minoritaire de cette paradiplomatie vient de faire l'objet d'un ouvrage collectif qui lui est consacré (Massie et Lamontagne, 2019). Ceci étant, si « paradiplomatie » il y a en Acadie, celle-ci demeure assez singulière puisqu'elle se déploie entre d'une part un acteur subétatique (Acadie) sans autonomie reconnaissance ni représentation politiques, et d'acteurs étatiques ou d'organisations internationales, à la différence des cas évoqués dans cet ouvrage.

13 Cet article est issu d'un travail de synthèse effectué dans le cadre d'un ouvrage collectif qui présente le portrait sociographique de l'Acadie (Landry

M. et Pépin-Filion D., à paraître en 2020). Il n'est donc pas dans notre intention ici de nous étendre sur l'histoire de l'Acadie ou du nationalisme acadien. Pour les discussions théoriques sur cette thématique, le lecteur peut se reporter, entre autres, aux ouvrages sur l'histoire de l'Acadie (Arseneau et Pascal, 2004 ; Landry et Lang, 2001) ; à la synthèse pluridisciplinaire (Daigle, 1993) ; aux essais (Hauteceur, 1975 ; Richard, 1986 ; Roy, 1978 ; Thériault, 1994 ; Thériault, 1982).

14 Au moins dans le sens où l'entendent certains penseurs de la nation, tels que Thiesse (2001) ou Anderson (1996), à savoir une communauté imaginée et pensée par des acteurs qui entreprennent, par leurs actions comme par leur réflexion, d'en démontrer l'existence. Ce faisant, l'Acadie rejoint la liste longue de ces nations sans États.

15 Il importe de souligner que la place de l'Acadie sur la scène internationale tient aussi au fait qu'elle constitue au plan national canadien l'élément le plus représentatif de la politique officielle du bilinguisme, à laquelle s'oppose le Québec. Elle bénéficie ainsi d'un soutien stratégique de la part d'un gouvernement fédéral qui vise à valider sa politique de bilinguisme, en dépit de l'opposition québécoise. Ce soutien fédéral se répercute au niveau provincial, au Nouveau-Brunswick, seule province qui a officiellement entériné la politique fédérale de bilinguisme. Le dynamisme des organismes acadiens trouve ainsi un relais important dans ce contexte porteur. Mais il n'en reste pas moins qu'au Nouveau-Brunswick, deux tiers de la population sont anglophones et que selon les périodes et les gouvernements, chaque accord de coopération internationale peut être remis en question sans que l'Acadie n'ait de moyens réels de résister.

16 Citons ici à simple titre d'exemple, et pour demeurer dans les travaux non sectoriels, les ouvrages et recherches des auteurs Joseph-Yvon Thériault, sur l'identité, de Léon Thériault et de Maurice Basque, sur l'histoire, de Michel Doucet, sur les droits linguistiques, d'Annette Boudreau sur la littérature, d'André Magord, sur les minorités acadiennes, d'Ingo Kolboom et Roberto Mann, sur la littérature et l'histoire, d'Isabelle Violette et de Chedly Belkhodja sur l'immigration, de Robert Pichette sur la francophonie et les relations avec la France.

17 Ces négociations visaient à revoir les règles constitutionnelles canadiennes et à proposer au Québec une forme de reconnaissance politique en guise de réponse aux revendications nationalistes et aux velléités indépendantistes d'une partie de la population. Ces négociations ont échoué.

18 C'est en 1968 que les « quatre mousquetaires », les Acadiens Gilbert Finn, Adélard Savoie, le Dr Léon Richard et Euclide Daigle, se sont rendus en France pour rencontrer le général de Gaulle, président de la République française. C'est à cette occasion qu'une politique de coopération entre la France et l'Acadie a vu le jour. Pour plus de détails sur l'histoire des relations France-Acadie et des relations Acadie-Francophonie, nous renvoyons également le lecteur au Mémoire de Maîtrise de Benoît Bourque (2000).

19 M. Monory, maire de la ville de Loudun, président du Conseil départemental de la Vienne, ministre puis président du Sénat, a soutenu de façon très dynamique les liens avec l'Acadie tout au long de sa vie politique (1968-2004). La candidature (non retenue) au CMA de 2009 regroupait les villes de Saint-Malo, Nantes, Poitiers, Châtellerauld et Loudun.

20 Nous ne proposons pas ici d'historique spécifique ancré dans le contexte acadien car cet objectif serait trop long et complexe pour ce court article.

21 Pour plus de détails sur l'insertion progressive de l'Acadie et du Nouveau-Brunswick au sein des réseaux qui constitueront ensuite les prémices de l'institutionnalisation de la francophonie internationale, voir la recherche très détaillée de Benoît Bourque (2000). Benoit Bourque relate notamment l'insertion du Nouveau-Brunswick dans les rencontres précédant la création de l'ACCT, et le contexte de tensions entre Québec, Paris et Ottawa entourant ces discussions et notamment la place à accorder au Québec au sein de la future Agence.

22 L'ACCT peut être considérée comme l'ancêtre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Le Canada compte désormais quatre sièges à l'OIF : le Canada (1970), le Canada-Nouveau-Brunswick (1977) et le Canada-Québec (1971) sont des membres de plein droit, et le Canada-Ontario (2016) participe à titre d'observateur (Gouvernement du Canada, Le Canada et la Francophonie, 2020). De plus, il est à noter que le gouvernement de la Louisiane a acquis le statut de gouvernement observateur en 2018. Notons enfin que le Nouveau-Brunswick a pu participer aux Sommets de la Francophonie, et ce dès 1986, en dépit d'une délégation, il est vrai, très modeste (Bourque, 2000).

23 Il est à noter que l'adhésion du Nouveau-Brunswick comme membre de l'OIF fut considérée par certains comme un moyen de minimiser le rôle du Québec en Francophonie à la suite de l'élection du Parti québécois (Belkhodja, 1999).

24 Précisons que le Consulat est une représentation de la France dans les provinces de l'Atlantique, et non une représentation de la France en Acadie (La France au Canada, 2020). Il n'en demeure pas moins que le consulat de Moncton a été créé en 1964 dans le cadre de l'intérêt soutenu que la diplomatie du président de Gaulle portait au Québec et à l'Acadie. Voir les ouvrages de Pichette (1994 et 2014).

25 Ces accords de coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation des échanges culturels et de l'économie touristique, sont régulièrement renouvelés, notamment lors du dernier Congrès mondial acadien en 2019 à Moncton.

26 Voir à ce sujet le livre collectif sous la direction d'André Magord (Magord, 2010).

27 Base de la Stratégie : Venez découvrir l'Acadie (tourisme) – Venez expérimenter l'Acadie (études post secondaire, stage professionnel), Venez vivre l'Acadie (immigration).

28 Le Sommet est l'instance suprême de la Francophonie, réunissant tous les deux ans les chefs d'État et de gouvernements membres de l'OIF. Pour un historique plus détaillé de la présence de l'Acadie et du Nouveau-Brunswick à ces sommets, voir Bourque (2000).

29 La SNA a participé aux Conférences suivantes : VI^e Conférence des OING, Caraquet, 2008 ; VII^e Conférence des OING, Genève, 2010 ; VIII^e Conférence des OING, Paris, 2012 ; IX^e Conférence des OING, Dakar, 2014 ; X^e Conférence des OING, Antananarivo, 2016 ; XI^e Conférence des OING, Erevan, 2018.

30 Yvon Fontaine, ancien recteur de l'Université de Moncton, a agi comme président de l'AUF de 2009 à 2013.

31 Ce travail en réseau, incluant la chaire de l'Université du Québec en Outaouais va être renforcé par la création en novembre 2019 de deux autres chaires : à l'Université d'Ottawa et à l'Université de Poitiers, sur la francophonie nord-américaine.

32 Afin de découvrir davantage les actions du gouvernement du Nouveau-Brunswick au sein de l'OIF, il est possible de visionner le documentaire « De Moncton à Kinshasa » (Arseneau, 2013, 52 min). Ce documentaire veut souligner le 35^e anniversaire de participation du GNB en tant que gouvernement membre de l'OIF (1977-2012).

33 Moncton a été et est toujours la plus petite ville à accueillir cette rencontre internationale de chefs d'État des pays de la Francophonie.

34 L'Unité Jeunesse, qui n'a jamais eu un statut juridique dans l'organigramme de l'OIF, n'existe plus depuis que la thématique jeunesse est devenue transversale au sein de la programmation de l'OIF. De nos jours, une employée permanente et un employé contractuel travaillent au sein de la direction de l'Éducation et de la jeunesse de l'OIF à partir des locaux du CCNB de Dieppe.

35 Il est à noter que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a soumis sa candidature en vue d'accueillir la IX^e édition des Jeux de la Francophonie 2021. À la suite du « Grand oral » à Abidjan en mars 2016, la région de Moncton-Dieppe a remporté le concours et s'est vu confier l'organisation de ce prestigieux événement. Cependant, le GNB s'est finalement désisté officiellement de l'organisation de la IX^e édition des Jeux lors d'une rencontre du CIJF en février 2019.

36 Lisa Leblanc a été reçue dans une émission très populaire « On n'est pas couché ». Voir Ménard (2013) et l'extrait de l'émission (On n'est pas couché, 2013).

ABSTRACTS

Français

Cet article cherche à analyser la place qu'a pu progressivement se constituer l'Acadie tant à l'intérieur du Canada qu'au sein de la francophonie internationale. Nous défendons l'idée suivante : en dépit de l'absence d'institutions représentatives élues ni de reconnaissance politique formelle, l'Acadie a pu bénéficier d'une considération politique interne et internationale lui permettant de jouir d'une forme, certes ambiguë, de reconnaissance. Nous nous fonderons principalement sur la place que l'Acadie s'est progressivement constituée dans les relations France-Canada et au sein de la francophonie internationale. Nous aborderons plusieurs aspects de cette convergence des considérations politiques dont a pu bénéficier l'Acadie : 1 – À l'interne, par les politiques canadiennes qui ont pu encadrer étroitement le régime de reconnaissance minimaliste de l'Acadie au sein de la fédération canadienne ; 2 – À l'externe, par les relations particulières qui se sont développées entre la France et l'Acadie ; et 3 – à l'externe toujours, par les formes de reconnaissance dont l'Acadie jouit au sein des instances de la Francophonie grâce à l'entremise de la Société Nationale de l'Acadie (organisme porte-parole du peuple acadien) et des autres organismes et institutions acadiennes, ainsi que par l'adhésion du gouvernement du Nouveau-Brunswick

comme « gouvernement membre de plein droit » au sein de l'OIF. Nous montrerons comment la considération politique de la France à l'égard de l'Acadie a contribué à faire exister l'Acadie sur la scène internationale, aux côtés de (et à travers) deux ordres de gouvernement : le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral canadien. Nous tenterons aussi de montrer qu'une telle reconnaissance « externe » de l'Acadie a permis au Nouveau-Brunswick de jouir d'une présence internationale qu'il n'aurait pas sans l'activisme des francophonies canadiennes ou internationales. Il semble qu'en l'espèce ce soit une nation sans État (l'Acadie) qui soit la cause de la présence, sur la scène internationale, d'un État sans nation (le Nouveau-Brunswick).

English

This article seeks to analyze the place that Acadia has gradually carved out for itself both within Canada and within the international Francophonie. We defend the following idea: in spite of the absence of elected representative institutions and formal political recognition, Acadia has been able to benefit from internal and international political consideration that has allowed it to enjoy a form of recognition, albeit an ambiguous one. We will base our analysis primarily on the place that Acadia has gradually carved out for itself in France-Canada relations and within the international Francophonie. We will address several aspects of this convergence of political considerations from which Acadia has benefited: 1 - Internally, through the Canadian policies that have been able to closely frame the minimalist regime of recognition of Acadia within the Canadian federation; 2 - Externally, through the special relations that have developed between France and Acadia; and 3 - also externally, by the forms of recognition Acadia enjoys within the authorities of the Francophonie through the Société Nationale de l'Acadie (an organization representing the Acadian people) and other Acadian organizations and institutions, as well as by the New Brunswick government's membership as a "full-member government" in the OIF. We will show how France's political consideration for Acadia has contributed to the existence of Acadia on the international scene, alongside (and through) two levels of government: the Government of New Brunswick and the Canadian federal government. We will also try to show that such "external" recognition of Acadia has allowed New Brunswick to enjoy an international presence that it would not have had without the activism of the Canadian or international Francophonie. It seems that in this case it is a nation without a state (Acadia) that is the cause of the presence, on the international scene, of a state without a nation (New Brunswick).

INDEX

Mots-clés

Acadie, francophonies, institutions, politiques de reconnaissance, considération politique

Keywords

Acadia, Francophonies, local institutions, recognition policies, political consideration

AUTHORS

Christophe Traisnel

Christophe Traisnel est professeur agrégé de science politique, titulaire de la Chaire Senghor en francophonies comparées de l'Université de Moncton et directeur adjoint de l'École des hautes études publiques de l'Université de Moncton. Diplômé des universités de Montréal (Ph. D Science Politique), Paris II et Lille II, il poursuit ses recherches sur l'immigration, les minorités, les francophonies canadiennes et la francophonie internationale.

Eric Mathieu Doucet

Eric Mathieu Doucet est chargé d'enseignement à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires de l'Université de Moncton. Diplômé de l'Université de Moncton (M. Administration publique et B. Loisir) et l'Université de Poitiers (M. Géographie), il est candidat au doctorat en langues et littérature à l'Université de Poitiers. Son sujet de thèse porte sur le rôle de l'engagement au sein d'une communauté en situation minoritaire.

André Magord

André Magord est professeur de civilisation nord-américaine à l'Université de Poitiers. Il a dirigé l'Institut d'études acadiennes et québécoises (1997-2018) et est président de la fédération des études de civilisation contemporaine (FE2C, FR 4227). Il est co-responsable d'un programme international Cper/Feder « Numérique et valorisation du patrimoine oral francophone » et vice-président de l'Association française d'études canadiennes (AFEC).